



# La santé, ça se travaille !

# Sommaire

---

## Chiffres clés ..... 4 - 8

- ◆ Répartition par centre de l'APST41
- ◆ Répartition par taille d'entreprise
- ◆ Répartition par secteur professionnel
- ◆ Adhésions/radiations
- ◆ Nos offres de services
- ◆ Nos missions
- ◆ Nos équipes

## Notre offre socle de services

**Axe 1**  
**Prévenir les risques professionnels ..... 9 - 12**

**Axe 2**  
**Assurer le suivi individuel de l'état de santé  
 de l'ensemble des salariés ..... 13 - 16**

**Axe 3**  
**Prévenir la désinsertion professionnelle ..... 17 - 19**



# La santé, ça se travaille !

## Notre engagement à vos côtés

L'année 2025 marque une étape importante pour l'APST Loir-et-Cher, désormais Pôle Santé Travail Loir-et-Cher. Elle vient clôturer le projet de service 2021-2026, construit dans une période particulière, entre la sortie de la crise sanitaire et les nombreux changements dans le monde du travail.

Durant ces cinq années, notre service a évolué pour mieux répondre aux besoins des entreprises, y compris ceux des petites structures.

En 2025, nous avons intensifié notre présence dans les entreprises, accompagné davantage de démarches de prévention et proposé des actions ciblées, au plus près des besoins. Dans le même temps, nous avons modernisé nos outils et nos modes de suivi pour gagner en réactivité et en efficacité. Grâce à la mobilisation de tous, nous avons renforcé notre accompagnement, développé de nouvelles pratiques et amélioré la qualité de nos interventions.

L'année 2025 marque des avancées importantes : la signature du CPOM 2025-2029, l'obtention de la certification de niveau 1, l'accompagnement de notre projet de construction du futur siège administratif et social, la finalisation de notre projet de service à venir, l'organisation d'un événement inédit dédié à la santé des dirigeants, traduisant notre volonté d'agir au plus près des réalités du terrain.

Nous avons à cœur de continuer à simplifier l'accès à nos services, être encore plus proches des entreprises, et mieux accompagner les évolutions du travail dans un contexte où les entreprises doivent sans cesse s'adapter.

En 2026, Pôle Santé Travail Loir-et-Cher poursuivra son action aux côtés des employeurs et des salariés, avec une priorité claire : apporter des solutions concrètes, simples et adaptées aux réalités du terrain, être utile pour les salariés comme pour les dirigeants. La santé au travail doit rester un levier pour sécuriser l'activité et préserver les équipes.

Nous remercions l'ensemble des entreprises adhérentes, des partenaires et des équipes pour leur confiance et leur implication. C'est ensemble que nous continuerons à faire progresser la santé au travail sur notre territoire.

Carole DANOVARO  
Directrice

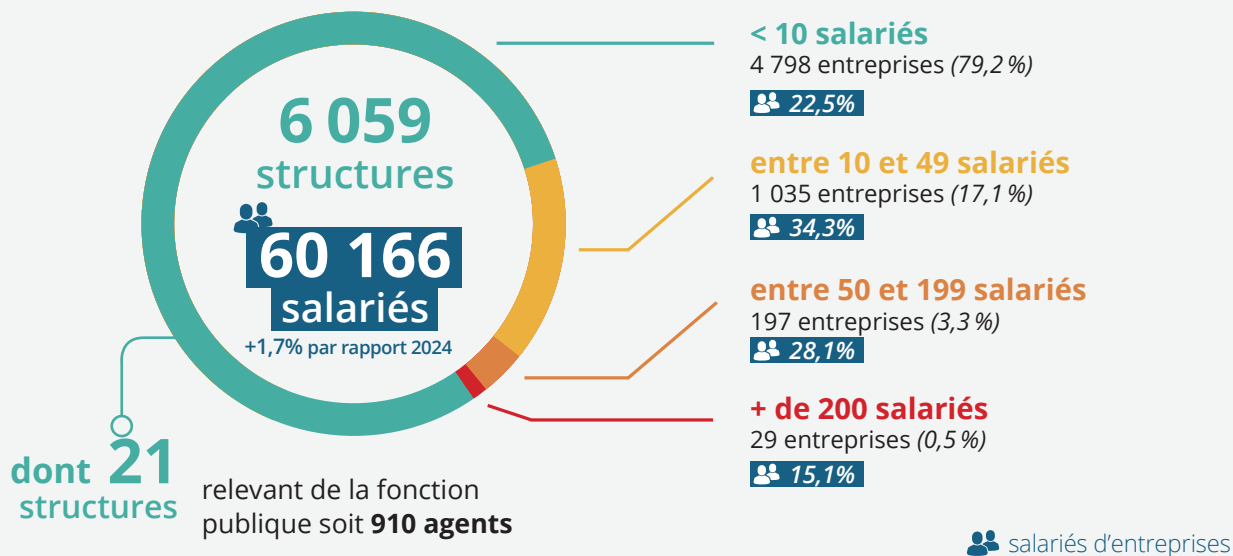
Jean-Pierre GYSELINCK  
Président

*Ensemble des collaborateurs  
de l'APST41 lors d'un séminaire sur  
la prévention de la désinsertion  
professionnelle*

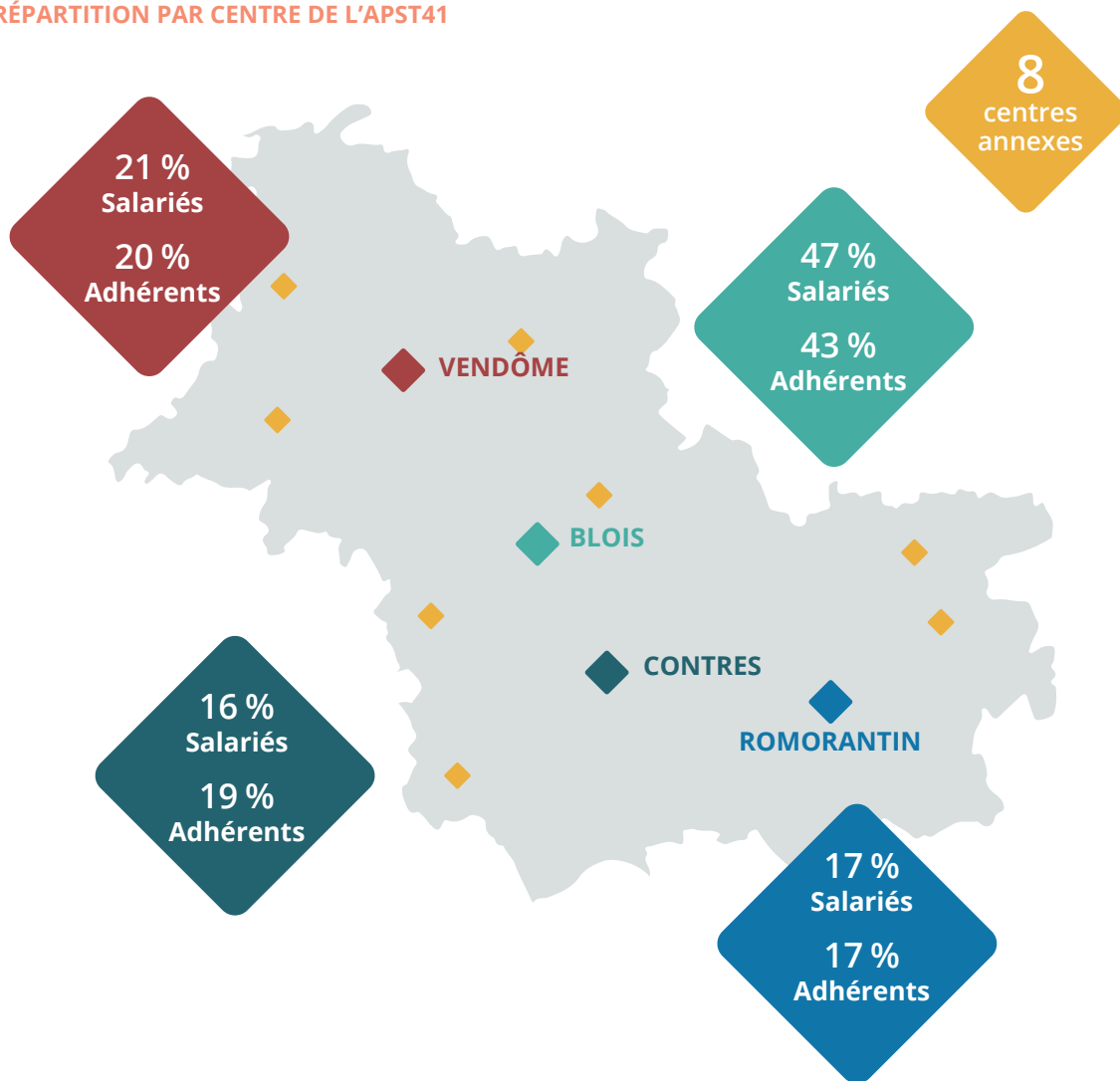


# 6 059 STRUCTURES ET 60 166 SALARIÉS SUIVIS PAR L'APST LOIR-ET-CHER

## RÉPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE



## RÉPARTITION PAR CENTRE DE L'APST41



## RÉPARTITION PAR SECTEUR PROFESSIONNEL



salariés d'entreprises

# 530

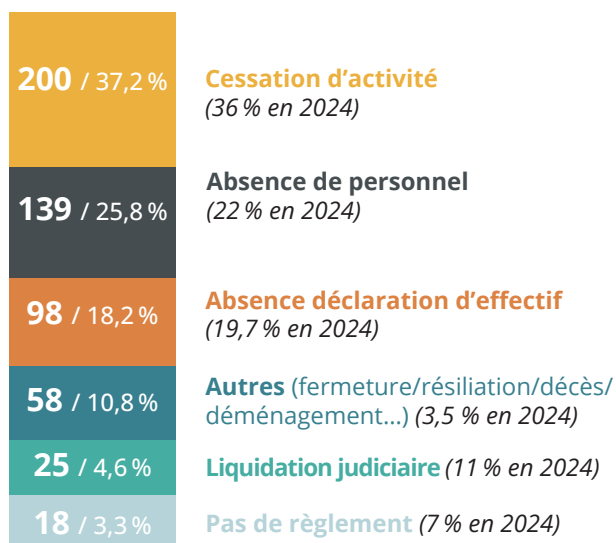
## nouvelles adhésions (représentant 2 111 salariés)

- ✓ L'adhésion à un Service de Prévention et de Santé au Travail est une obligation légale pour toute entreprise dès l'embauche du premier salarié, quel que soit le type ou la durée du contrat de travail.
- ✓ L'APST41, organisme agréé pour le Loir-et-Cher, assure le suivi des salariés de toutes les entreprises du département (hors secteurs agricole et BTP).

## 538 radiations (+26% par rapport à 2024)

En 2025, notre service Gestion des adhérents a procédé à la radiation et à la clôture du dossier de 538 entreprises, soit 1 162 salariés concernés.

### Motifs de radiation



# NOS OFFRES DE SERVICES

## L'OFFRE SOCLE DE SERVICES :

### UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Instaurée par la loi du 2 août 2021 et intégrée à notre projet de service, notre offre est la base d'une prévention efficace, durable et adaptée aux réalités du terrain, délivrée de manière **équitable** à l'ensemble de nos adhérents.

Elle repose sur trois piliers complémentaires.



Prévenir  
les risques  
professionnels

#### AXE 1

L'objectif est d'agir en amont pour préserver la santé et la sécurité au travail. Cela passe par l'identification des risques, des conseils adaptés aux situations de travail, et la mise en place de plans d'action pour améliorer les conditions de travail.



Assurer le suivi  
individuel de l'état  
de santé

#### AXE 2

Il s'agit d'assurer un accompagnement médical tout au long de la vie professionnelle, adapté aux risques liés au poste de travail et à l'état de santé de chacun. Ce suivi peut inclure des visites médicales, des entretiens infirmiers, ou encore des consultations de prévention ciblées.



Prévenir la  
désinsertion  
professionnelle

#### AXE 3

Cet axe vise à accompagner les salariés en situation de fragilité ou confrontés à des problèmes de santé, afin de favoriser leur maintien dans l'emploi. Des dispositifs de soutien peuvent être proposés, en lien avec l'employeur et les partenaires de l'entreprise.



En complément de l'offre socle de services, l'APST41 propose une offre additionnelle et tarifée incluant des services tels que la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) et l'outil NOA, ainsi qu'une offre spécifique destinée aux indépendants, centrée sur la prévention, la santé et le bien-être au travail.

Toutes les entreprises adhérentes, les dirigeants et leurs salariés bénéficient de la même offre socle de services en contrepartie de la cotisation.



# «UN DIRIGEANT EN PLEINE FORME, C'EST UNE ENTREPRISE QUI PERFORME»

La santé mentale et physique des dirigeants, entrepreneurs et travailleurs indépendants constitue un levier fondamental pour assurer la pérennité et la performance de leur activité. Depuis 2024, l'ensemble des dirigeants – qu'ils soient salariés ou non-salariés – peuvent bénéficier de l'offre socle de services proposée par l'APST41.

En 2025, nos équipes ont accompagné et suivi **216 employeurs non-salariés et 5 indépendants** (offre spécifique de services) dans la prévention des risques professionnels et la préservation de leur santé, en proposant des conseils personnalisés et des programmes adaptés à leurs besoins. Notre approche intègre la gestion du stress, le sommeil, la nutrition et l'activité physique, pour permettre aux dirigeants de rester performants tout en préservant leur bien-être.

## UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

- un rendez-vous médical avec un de nos professionnels de santé
- un suivi en prévention sur mesure, adapté à leurs besoins : ergonomie, nutrition, soutien psychologique, etc.
- l'accès à Amarok e-santé, notre outil d'auto-évaluation gratuit, confidentiel et anonyme.

i

**Amarok e-Santé aide les dirigeants d'entreprise à mieux comprendre, gérer et suivre leur santé au travail** grâce à un questionnaire d'auto-évaluation identifiant les facteurs de stress (*stresseurs*) et de satisfaction (*satisfacteurs*) liés à leur activité professionnelle. Cette plateforme permet également aux dirigeants d'entreprises de suivre l'évolution de leur santé au fil du temps grâce à des évaluations régulières.

## 172 dirigeants

(83 femmes et 89 hommes) se sont connectés à la plateforme d'AMAROK E-SANTÉ

Sur les 66 personnes pour lesquelles les facteurs de stress prédominent 17 ont montré un risque d'épuisement professionnel et la moitié ont pris contact avec nos professionnels de santé et psychologues du travail pour bénéficier d'un accompagnement et d'une écoute.

**Dirigeants, indépendants, rendez vous sur la plateforme AMAROK E-SANTE pour tester votre santé : [polesantetravail41.fr/je-suis-employeur](https://polesantetravail41.fr/je-suis-employeur)**



**140 personnes** étaient présentes à la Conférence du Professeur Olivier TORRES, organisée par l'APST 41 et ses partenaires, le 4 juin 2025 au Jeu de Paume à Blois.

Plusieurs ateliers ont précédé cette conférence permettant aux chefs d'entreprise de repartir avec des conseils sur l'utilisation de l'IA, le sommeil, l'alimentation et l'activité physique...

À réécouter le podcast  
«Un dirigeant ne peut pas tomber malade»



## ÉVÈNEMENT EXCLUSIF

### ATELIERS ET CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ DU DIRIGEANT !



avec la participation du Professeur Olivier TORRES,  
Président d'AMAROK, premier observatoire de la santé des dirigeants



# NOS MISSIONS

**Décloisonner la santé au travail et la santé publique** par de nouvelles actions de promotion de la santé au travail, des campagnes de vaccination et de dépistage et des actions au bénéfice de l'hygiène de vie (pratique sportive, nutrition, sommeil)...



**Conduire des actions en milieu de travail** adaptées aux risques de l'entreprise et déclinées en études de postes, sensibilisation, repérage de risques, conseil et accompagnement...

## 5 MISSIONS 1 STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION



**Conseiller les entreprises et les salariés** pour diminuer, éviter voire supprimer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

**Contribuer à la traçabilité des informations et à la veille sanitaire** afin d'établir un diagnostic territorial qui alimente les données régionales et nationales et orienter les politiques de santé au travail.



**Surveiller l'état de santé des salariés** selon leur statut de suivi individuel (adapté, renforcé ou général), tout au long de leur parcours professionnel (visite médicale du travail).

# NOS ÉQUIPES

Nos **85 professionnels** aux parcours et compétences variés – représentant **27 métiers** – œuvrent ensemble, en équipe pluridisciplinaire, pour accompagner employeurs et salariés dans une mission partagée : la prévention des risques et la préservation de la santé au travail. L'ensemble de nos médecins travaillent sous protocole de délégation avec les membres de leur équipe pluridisciplinaire pour la délivrance de l'offre socle de services.



14

**INFIRMIÈRES  
SANTÉ TRAVAIL**



17

**MÉDECINS DU TRAVAIL  
coordonnateurs d'équipe**



25

**ASSISTANTES MÉDICALES**



6

**CONSEILLÈRES  
SPÉCIALISÉES**



11

**ERGONOMES,  
CONSULTANTS, TECHNICIENS  
& CONSEILLERS PRÉVENTION**

+ 1 alternante



12

**FONCTIONS  
SUPPORTS**

+ 2 alternantes



Axe 1

OFFRE SOCLE DE SERVICES

# Prévenir les risques professionnels

# LA PRÉVENTION EN AMONT, NOTRE PRIORITÉ D' ACTIONS



Les équipes de l'APST41 interviennent chaque jour auprès des entreprises adhérentes et de leurs salariés. Elles conduisent des actions de prévention primaire, au minimum tous les quatre ans pour chaque entreprise, en faveur de la santé physique et mentale des collaborateurs.

**62%** des entreprises adhérentes

soit 82% des salariés suivis, ont bénéficié d'une Action de Prévention Primaire ces 4 dernières années

## 3 809

Actions en Milieu de Travail (AMT)

menées en 2025 dans

**1 741** entreprises

**+39%** par rapport à 2024

dont **1 786**

Actions de Prévention Primaire

au bénéfice de **1 458 structures**

**+42%** par rapport à 2024

## INFORMER, SENSIBILISER, CONSEILLER SUR DES RISQUES CIBLÉS POUR AGIR EN PRÉVENTION

En 2025, les équipes de l'APST41 sont intervenues en entreprise dans le cadre d'actions de prévention :

- ✓ **592 études de poste** au bénéfice de 428 entreprises
- ✓ **23 métrologies** au sein de 20 entreprises
- ✓ **173 études ergonomiques** menées dans 139 entreprises
- ✓ **1 172 conseils en prévention primaire** au bénéfice de 1 130 entreprises
- ✓ **155 participations au CSE des entreprises**
- ✓ **14 entreprises ont été accompagnées dans le cadre d'une gestion de crise** : accident, évènement traumatique...



## 130

Actions de sensibilisation

sur des thématiques clés :

- ▣ la prévention des risques professionnels
- ▣ le risque routier
- ▣ le travail sur écran
- ▣ le bruit au travail
- ▣ les Troubles MusculoSquelettiques,
- ▣ le stress et les Risques PsychoSociaux,
- ▣ l'hygiène de vie au travail

(nutrition, activité physique, bien-être...)

**82%** des employeurs interrogés sont tout à fait satisfaits des interventions et des conseils apportés, adaptés à la situation de leur entreprise.

# REPÉRER ET ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS EN ENTREPRISE



L'identification et l'analyse des risques professionnels s'appuient sur deux outils à la fois essentiels et complémentaires : la fiche d'entreprise et le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Véritables piliers de la démarche de prévention, ils permettent de mieux appréhender les risques propres à chaque organisation et de structurer des actions adaptées.

## FICHE D'ENTREPRISE

Élaborée par les équipes pluridisciplinaires, la fiche d'entreprise reflète la réalité du terrain. Elle recense les situations à risques identifiées et propose des actions de prévention concrètes et adaptées.

**1 098** nouvelles fiches d'entreprise créées  
soit **+43 %** par rapport à 2024

**51 %** des entreprises adhérentes disposent d'une fiche d'entreprise couvrant **72,5 %** des salariés suivis par notre service.

Ces résultats traduisent une mobilisation forte et continue de nos équipes pour renforcer la connaissance des réalités professionnelles et agir au plus près des besoins. Plus qu'un indicateur, ce taux de couverture témoigne de l'engagement constant de l'APST41 à accompagner efficacement ses adhérents et à placer la prévention au cœur de chacune de ses actions.

## Le DUERP

Obligatoirement établi par l'employeur à l'aide de l'outil de son choix, le DUERP formalise l'évaluation des risques professionnels.

L'employeur en assure la mise à jour régulière et le transmet à son SPSTI. Les équipes de l'APST41 accompagnent les entreprises à chaque étape : de l'élaboration à l'actualisation du document, jusqu'à la définition et au suivi du plan d'actions de prévention qui en découle.

**5 339** entreprises  
ont partagé leur DUERP avec l'APST41  
soit **88 %** des structures adhérentes  
**+10,2%** de DUERP transmis (par rapport à 2024)

**Vous souhaitez être informé et guidé dans la réalisation de votre DUERP et dans le pilotage de la prévention au sein de votre structure ?**

Inscrivez-vous dès maintenant à un des **15 ateliers** animés par nos préventeurs.



## ■ NOA : Un outil digital au service de la prévention

La progression observée confirme l'appropriation croissante de l'outil NOA et traduit l'engagement des adhérents dans une démarche de prévention structurée et durable.

Intégré à l'offre complémentaire de services, NOA facilite la réalisation et la mise à jour du DUERP. Il est accessible simplement via le portail employeur.

**3 212** entreprises  
utilisent la plateforme numérique NOA  
soit **60 %** des entreprises accompagnées



Pour plus d'informations : [duerp@pst41.fr](mailto:duerp@pst41.fr)

# UNE COMMUNICATION ENGAGÉE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



Chaque jour, l'APST41 informe ses adhérents et leurs salariés à travers une communication claire, pédagogique et résolument tournée vers la prévention. Publications sur les réseaux sociaux, événements thématiques, podcasts ou autres supports : toutes nos initiatives visent à ancrer la culture de prévention et à rendre les messages de santé au travail concrets, accessibles et engageants.

- **93 PUBLICATIONS** sur LinkedIn - **2 864 ABONNÉS** sur LinkedIn  
Abonnez-vous à notre page LinkedIn et Facebook!
- **40 NEWSLETTERS** envoyées aux adhérents  
Inscrivez-vous par mail à [communication@apst41.fr](mailto:communication@apst41.fr)
- **36 ÉVÈNEMENTS PLANIFIÉS EN 2025** (ateliers, formations, webinaires...)  
Inscrivez-vous à nos Ateliers et nos Rendez-Vous Prévention pour actualiser vos connaissances et bénéficier de notre accompagnement dans la mise en place d'actions améliorant les conditions de travail dans votre entreprise.
- **23 PROGRAMMES** proposés aux adhérents dans le catalogue " Nos Rendez-Vous Prévention "



Retrouvez sur le site de l'APST41 les programmes et le calendrier des Rendez-Vous Prévention  
> [apst41.fr](http://apst41.fr)

- **46 SUPPORTS DE PRÉVENTION** affiches, fiches pratiques pour informer, expliquer, conseiller sur la prévention des risques professionnels, des thématiques liées à la santé et l'hygiène de vie (sommeil, nutrition, activité physique...).



## + 2 500 ÉCOUTES ! 🎧

Depuis deux ans, **10 podcasts « La santé, ça se travaille »** ont été réalisés pour aborder, de manière accessible et concrète, des sujets clés de prévention, de santé au travail et de maintien en emploi.

Co-animés par un ergonome et une psychologue du travail de l'APST41, ces épisodes mêlent témoignages, conseils pratiques et astuces pour améliorer durablement la santé et la performance au travail.

**Des rendez-vous à écouter sans modération sur les principales plateformes !**

[youtube.com/@apst41serviceadherent40/podcasts](https://youtube.com/@apst41serviceadherent40/podcasts)



## Axe 2

OFFRE SOCLE DE SERVICES

**Assurer le suivi individuel  
de l'état de santé de  
l'ensemble des salariés**

# UN SUIVI MÉDICAL POUR CHAQUE SALARIÉ, SELON SON PROFIL ET SES BESOINS



Accompagner et suivre individuellement la santé des salariés des 6 059 structures adhérentes est au cœur de l'engagement de l'APST41.

99% des salariés interrogés sont satisfaits ou très satisfaits de leur visite médicale et de la qualité de l'accueil

## UNE TYPOLOGIE VARIÉE DE SALARIÉS ACCOMPAGNÉS

Les 60 166 personnes suivies en 2025 relèvent d'une grande diversité de situations professionnelles, illustrant la capacité de l'APST41 à adapter son action. Parmi elles :

- ▣ **910 agents de la fonction publique**, intégrés au dispositif de suivi dans le cadre de conventions spécifiques
- ▣ **2 746 apprentis**, accompagnés dès leur entrée dans la vie professionnelle, avec une attention particulière portée aux risques liés à leur formation et à leur environnement de travail
- ▣ **758 travailleurs saisonniers**, au moins suivis un jour dans l'année
- ▣ **1765 salariés multi-employeurs**, qui cumulent plusieurs contrats dans des structures différentes, posant des enjeux particuliers de suivi coordonné
- ▣ **216 employeurs non salariés**
- ▣ **507 suivis mutualisés**

## RÉPARTITION DES 60 166 SALARIÉS SUIVIS

**62,3 %**

en Suivi Individuel (sans risque particulier)

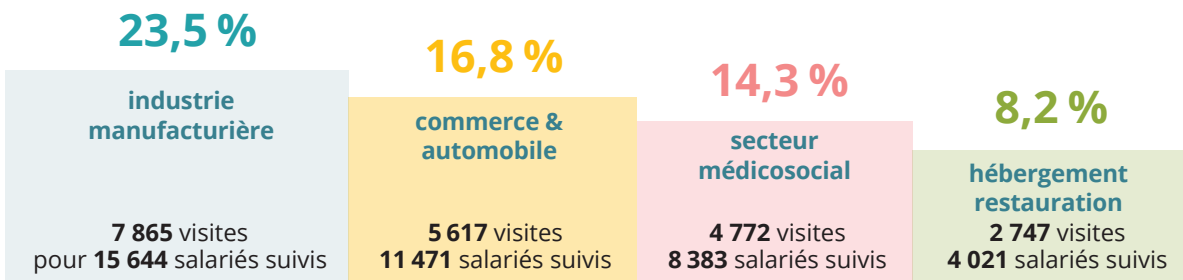
**13,7 %** en Suivi

Individuel Renforcé (risques professionnels particuliers définis par le Code du Travail)

**24 %**

en Suivi Individuel Adapté (Handicap, - de 18 ans, autorisation de conduite, travaux sous-tension...)

## EN 2025, 4 SECTEURS D'ACTIVITÉ SE DÉMARQUENT PAR LE NOMBRE DE SALARIÉS VUS EN VISITE

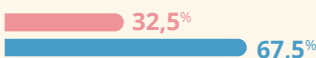


## Focus sur les 2 368 salariés intérimaires vus en visite en 2025

Les professionnels de santé ont réalisé **2 464** visites dédiées aux salariés intérimaires.

= 9 visites par jour

### RÉPARTITION VISITES FEMMES / HOMMES



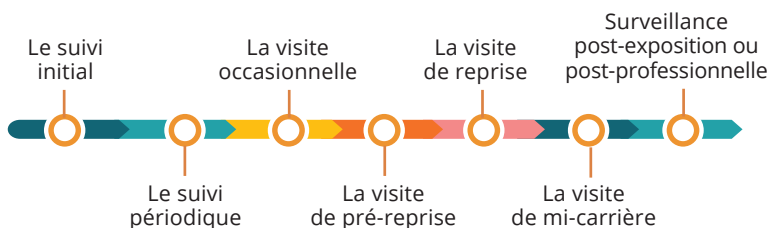
Au-delà du suivi médical individuel des intérimaires, l'APST41 met en place des actions de communication en lien avec le FASTT, à destination des agences d'intérim du département. Une réunion organisée en 2025 sera reconduite en format webinaire le 18 juin 2026.

À réécouter notre podcast, « D'un job à l'autre : l'accompagnement des intérimaires ».

# DES VISITES MÉDICALES CIBLÉES POUR SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

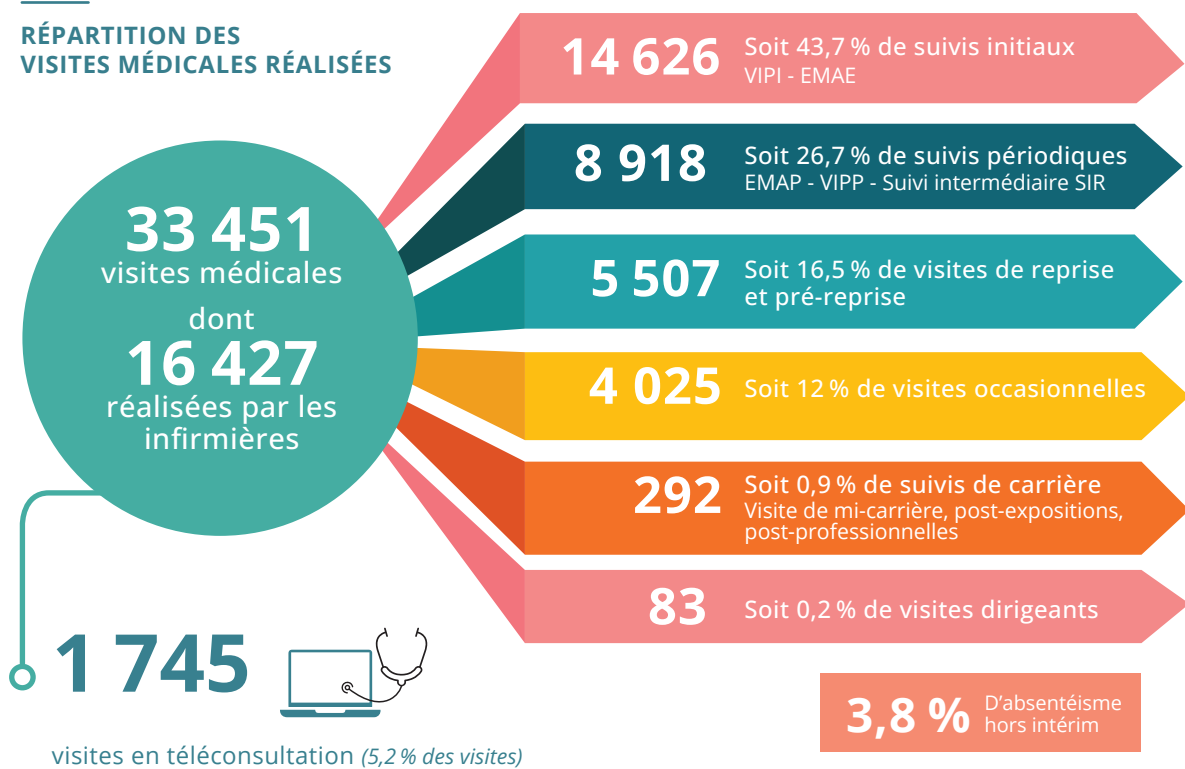


Grâce aux différentes visites médicales, l'APST41 assure un suivi individualisé de vos salariés à chaque étape de leur vie professionnelle.



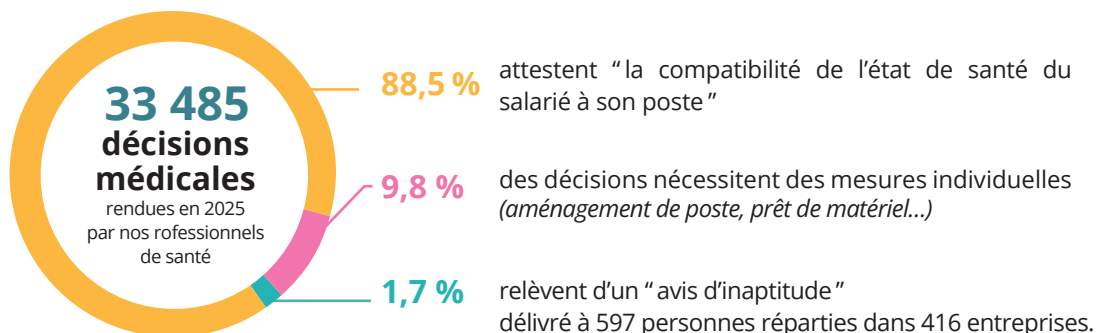
**55%**  
des salariés vus  
en visites en 2025

## RÉPARTITION DES VISITES MÉDICALES RÉALISÉES



**VIPI** : Visite d'Information et de Prévention Initiale  
**EMAE** : Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche

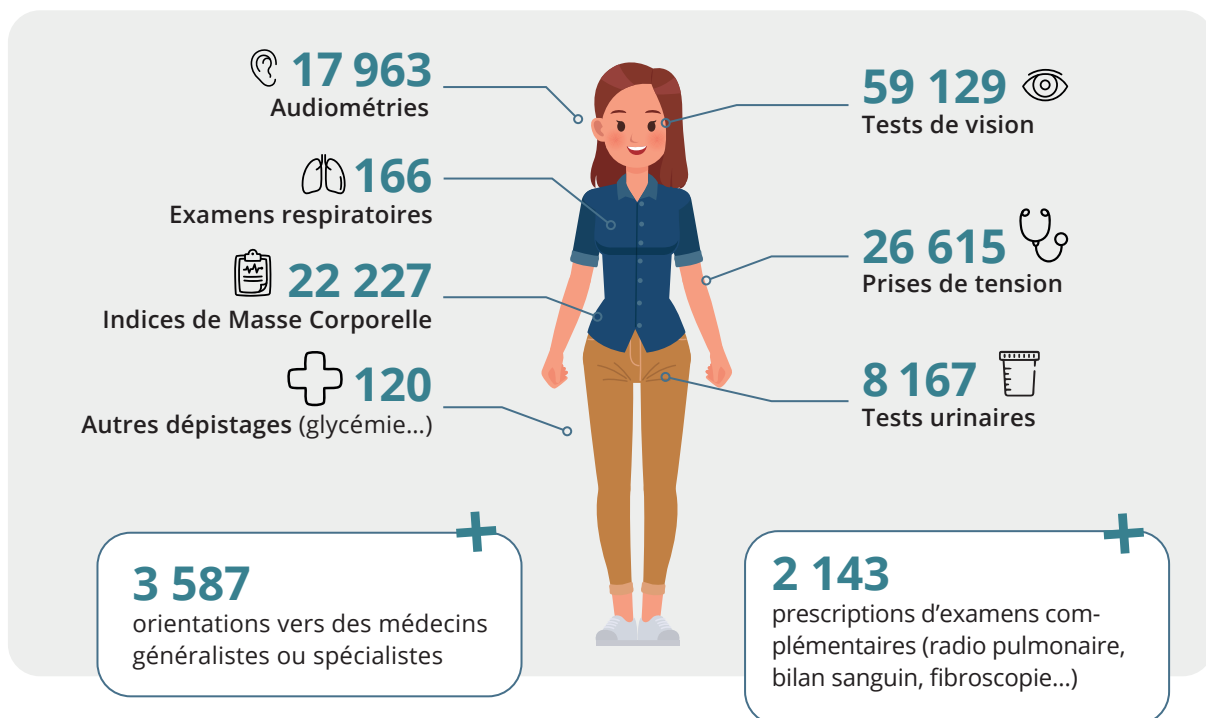
**EMAP** : Examen Médical d'Aptitude Périodique  
**VIPP** : Visite d'Information et de Prévention Périodique



Nos professionnels de santé (médecin du travail et/ou infirmière santé travail) et nos assistantes médicales réalisent les examens complémentaires lors des visites médicales. La traçabilité des données de ces examens de dépistage dans le Dossier Médical Santé Travail (DMST) du salarié permet de :

- › suivre et s'assurer de l'état de santé général du salarié (tension, audition, vision, albumine...),
- › détecter d'éventuelles pathologies et orienter vers les médecins généralistes et spécialistes,
- › vérifier la compatibilité avec l'activité professionnelle du salarié,
- › le conseiller et le sensibiliser sur les risques en lien avec la santé au travail.

**139 387** examens de dépistage réalisés en 2025 par nos professionnels de santé



## POURQUOI CES EXAMENS LORS DES VISITES MÉDICALES DU TRAVAIL ?

- Les audiométries** › tester l'acuité auditive et détecter les troubles de l'audition dont l'origine peut être génétique, professionnelle ou liée à une pathologie.
- Les tests urinaires** › rechercher selon les indicateurs, le diabète, des risques d'infection ou d'atteinte rénale (*en lien avec certains produits chimiques*), au foie, à la vessie...
- Les tests de vision** › identifier les troubles de la vue et adapter les corrections actuelles (*travail sur écran, conduite d'engins...*)
- La prise de tension** › mesurer la pression artérielle et prévenir les risques de maladies graves (*atteintes neurologiques et/ou cardiovasculaires*)

Selon la personne, son poste de travail et les expositions professionnelles, certains examens sont recommandés voire obligatoires et conditionnent l'aptitude au poste de travail.



## Axe 3

OFFRE SOCLE DE SERVICES

# Prévenir la désinsertion professionnelle

# DES ACTIONS ET DÉMARCHES INNOVANTES

## FORMER DES «RELAIS PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE» AU SEIN DES ENTREPRISES

En 2025, l'APST41 est devenue le premier service à proposer la formation « Relais de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) », entièrement conçue par ses équipes.

**10 entreprises** ont rejoint cette première promotion, permettant de former des relais internes capables de repérer précocement les situations à risque et de mobiliser les solutions adaptées. Les employeurs en retirent un bénéfice direct : sécurisation des parcours professionnels, préservation des compétences et amélioration du dialogue autour de la santé au travail.

Fort du succès de cette première promotion, un second groupe de 16 participants a été lancé en 2026, confirmant l'intérêt croissant pour cette démarche proactive et innovante.

Un dispositif très apprécié : ★★★★★ 3,65 sur 4



## IDENTIFIER PRÉCOCEMENT DES SITUATIONS DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Au sein de l'APST41, les professionnels de santé :

- > attribuent dans le Dossier Médical Santé Travail du salarié, un Indice de Risque de Désinsertion Professionnelle (IRDP) qui tient compte des informations liées à sa santé et à son environnement général,
- > peuvent, en fonction de l'indice, mettre en place un plan de maintien en emploi.

Un plan de maintien est un outil de suivi structuré qui permet de

- formaliser une situation,
- définir des actions (aménagement de poste, reclassement, etc.)
- et assurer la traçabilité ainsi que la coordination entre les acteurs concernés.

**401**  
plans ouverts  
en 2025

**258**  
plans actifs  
à fin 2025  
pour 190 entreprises

### Objectifs de cet Indice :

- Détecter et suivre plus précocement un salarié pour qui il existe un risque de désinsertion professionnelle avéré.
- Identifier les entreprises fortement concernées par cette problématique.

L'ensemble des données multicentriques recueillies par les services de santé va permettre de valider scientifiquement un IRDP national. L'APST41 a intégré cette étude nationale qui inclut tous les salariés reçus en visite médicale sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.



## FACILITER LA RÉOLUTION DES CONFLITS EN ENTREPRISE PAR LA MÉDIATION

Ce dispositif volontaire et confidentiel vise à rétablir le dialogue pour résoudre les situations conflictuelles et soutenir le maintien en emploi. La médiation est conduite par un médiateur certifié, neutre et indépendant.

Dans le cadre de l'expérimentation qui a pris fin en décembre 2025, **14 médiations ont été réalisées.**

# DES COMPETENCES ET DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LE MAINTIEN EN EMPLOI DE VOS SALARIÉS

Nos équipes agissent pour prévenir la désinsertion professionnelle. Leur engagement vise à accompagner chaque employeur et chaque salarié dans les situations à risque en raison d'une problématique de santé.



2 psychologues  
Santé Travail

245  
personnes



1 assistante sociale  
du travail

136  
personnes



1 conseillère  
en transition  
professionnelle

56  
personnes



1 conseillère  
en nutrition  
& activité physique

26  
personnes



La cellule PDP

164  
personnes



En 2025, **164 personnes** ont bénéficié de l'accompagnement de notre cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), pour 90 en 2024. Grâce à une **équipe pluridisciplinaire** – médecins du travail, infirmières en santé travail, ergonome, psychologue, assistante sociale et coordinatrice de la cellule – chaque situation a fait l'objet d'un **suivi individualisé**, combinant écoute attentive et actions concrètes pour **préserver le lien avec l'emploi**.

## LE MAINTIEN DANS OU EN EMPLOI CONSTITUE UN ENJEU MAJEUR POUR L'APST41

Vous êtes employeur et...

- > Vous ne savez pas comment accompagner un salarié confronté à des difficultés de santé
- > Vous avez besoin d'être guidé dans l'aménagement de son activité professionnelle
- > Vous souhaitez maintenir les compétences d'un salarié en difficulté.



La cellule PDP intervient à la demande du salarié ou de l'employeur afin de conseiller, orienter et déclencher des mesures adaptées à chaque situation :

- Aménagement technique et organisationnel, reclassement interne ou externe
- Accompagnement psycho-social, consolidation du retour en emploi, évaluation à la reprise du poste
- Actions de sensibilisation collectives, orientation vers des structures partenaires
- Reconversion professionnelle, bilan de compétences, projet de formation ou transition professionnelle, création ou reprise d'entreprise

Pour plus d'informations : [cellulepdp@pst41.fr](mailto:cellulepdp@pst41.fr)

# La santé, ça se travaille !

2025

**23 mai 2025**

## **Certification niveau 1**

Atteinte du 1<sup>er</sup> niveau l'obligation de Certification des Services de Prévention et de Santé au Travail par l'APST41 : une reconnaissance de notre engagement qualité.

**4 juin 2025**

## **Évènement exclusif sur la Santé des Dirigeants**

Une journée incontournable autour du bien-être entrepreneurial, avec la conférence du Professeur Olivier TORRES, des ateliers interactifs et la mobilisation de nos partenaires.

**Novembre 2025**

## **Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens**

**Décembre 2025**

## **Construction du projet de service 2026-2031**

Une nouvelle feuille de route pour renforcer notre impact et anticiper les évolutions à venir.

## Cap sur 2026 - 2027 !

2026

**Mars 2026**

## **Emménagement dans nos nouveaux locaux**

6 bis rue du Professeur Maupas à la La Chaussée-Saint-Victor.  
Un nouveau chapitre pour mieux accueillir, suivre, innover et coopérer.

## **L'APST41 devient Pôle Santé Travail Loir-et-Cher**

une étape clé dans son évolution et son identité

## **Renouvellement de la gouvernance 2026-2030**

**Mai 2026**

## **Renouvellement de l'agrément**

Consolidation de notre capacité à servir nos adhérents et à assurer un suivi de santé au travail de qualité.

## **Lancement du projet de service pour 5 ans**

**Juin 2026**

## **Certification niveau 2**

Pôle Santé Travail41 franchit un nouveau cap : le niveau 2 de la Certification des Services de Prévention et de Santé au Travail, attestant de la qualité et de la performance de ses services.

## **Congrès de Médecine du Travail à Lyon**

Présentation par nos équipes de 5 actions et démarches (médiation, relais PDP, Reso PréV', ADOM, innover en prévention).

**Octobre 2027**

## **L'APST41 fête ses 80 ans !**

8 décennies d'engagement au service de la santé au travail.  
Ensemble, construisons la santé au travail de demain.

2027